## Domaine communal - Chemin de l'Ermitage - Acquisition de terrains à Mme VUILLEMIN Yvonne

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur: Afin d'améliorer la circulation dans le secteur où le Syndicat Mixte de l'Espace Industriel de Besançon-Palente a réalisé son programme d'aménagement, il a été décidé de procéder à la mise à l'alignement du chemin de l'Ermitage.

A cet effet, Mme VUILLEMIN Yvonne cède à la Ville un terrain de 0 a 17 à détacher de la parcelle cadastrée section CD n° 35. Elle percevra une indemnité de 80 F le mètre carré, soit un montant de 1 360 F. La Ville prendra à sa charge la reconstruction de la clôture existante (clôture légère composée d'un grillage dit «à moutons» sur piquets).

La dépense d'acquisition sera imputée sur le chapitre 901.10.210.00501.30400.

La Commission Voirie-Circulation a émis un avis favorable à la majorité le 23 octobre 1990.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette acquisition et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur NACHIN souhaite un complément d'information ?

M. NACHIN: Vous accélérez le rythme.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, mais où en étiez-vous dans le rythme ?

*M. NACHIN*: Au 40/a, de toute façon le problème revient après. Je voudrais répéter ce que j'ai déjà dit en commission et que j'ai déjà eu certainement l'occasion de dire ici, c'est que je regrette beaucoup la politique pratiquée par le Service de Voirie qui consiste à élargir des voies en supprimant parfois des vieux murs de pierres sèches, des haies, comme c'est par exemple le cas chemin de l'Ermitage, pour faciliter la circulation en particulier des voitures automobiles. Sur ces voies élargies, la circulation se fait de façon beaucoup plus rapide. Comme les gens ont peur d'un accident, ils réclament des ralentisseurs. Alors je crois qu'il y a là un gaspillage de l'argent public d'abord pour élargir ces voies, puis pour remplacer des haies, comme ce sera le cas chemin de l'Ermitage, par un mur en béton...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Les clôtures à moutons !

M. NACHIN : ... et puis ensuite dépenser de l'argent, quand vous acceptez de le faire, pour installer des ralentisseurs.

Ces petits chemins qu'on trouve dans la périphérie proche de Besançon, dans les quartiers extérieurs font partie aussi de notre héritage et je crois qu'il faudrait les conserver dans la mesure où ils sont aussi une sécurité pour les automobilistes. Je suis favorable bien entendu à ce qu'on construise des trottoirs mais pas qu'on élargisse les voies pour la circulation.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Observation enregistrée.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.